

DE L'ÉTABLISSEMENT À L'ENTREPRISE

EMPLOIS

ÉTABLISSEMENT

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée (identifiée par son adresse), juridiquement dépendante d'une unité légale. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière. L'établissement est le niveau le plus pertinent pour les statistiques régionales, mais seuls l'emploi et la masse salariale sont disponibles à ce niveau.

UNITÉ LÉGALE

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être une personne morale ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. L'unité légale est enregistrée dans le répertoire Sirene.

ENTREPRISE

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources. L'entreprise est le niveau le plus pertinent pour l'analyse économique.

L'entreprise, ainsi définie par la Loi de Modernisation de l'Économie de 2008, ne correspond plus à la notion d'unité légale utilisée jusqu'alors.

CATÉGORIES D'ENTREPRISES

Pour les besoins de l'analyse statistique et économique, la Loi de Modernisation de l'Économie, d'août 2008, prévoit une répartition des entreprises par catégories. Ces catégories sont définies précisément dans un décret pris à la suite des travaux d'un groupe de travail du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS).

MICROENTREPRISES

Entreprises qui occupent moins de 10 personnes* et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan qui n'excède pas 2 millions d'euros.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Entreprises qui occupent moins de 250 personnes* et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI)

Entreprises qui ne sont pas des PME, qui occupent moins de 5 000 personnes* et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou le total du bilan n'excède pas 2 000 millions d'euros.

GRANDES ENTREPRISES

Les entreprises non classées parmi les PME ou ETI.

*Chaque entreprise est affectée à une catégorie selon le nombre de ses emplois en France considérés en équivalent temps plein.

FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

Quinze fonctions économiques sont définies au regard de la profession exercée par les salariés (contrairement aux approches par secteur qui reposent sur l'activité principale exercée par l'entreprise). Parmi les 15 fonctions, cinq constituent les "fonctions métropolitaines" car elles sont concentrées dans les agglomérations :

- Conception - recherche : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation.
- Prestations intellectuelles : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.
- Commerce inter-entreprises : métiers en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises pour l'achat ou la vente.
- Gestion : professionnels de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance.
- Culture - loisirs : professions de la culture et des loisirs.

Les cadres de ces fonctions constituent les Cadres des Fonctions métropolitaines, notion qui remplace l'ancien concept d'Emplois Métropolitains Supérieurs.

INDICATEURS FINANCIERS

VALEUR AJOUTÉE

La valeur ajoutée est la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Les estimations régionales sont élaborées dans les comptes régionaux. Elles servent à l'élaboration des PIB régionaux.

PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL

La productivité du travail est la richesse créée par un emploi dans l'entreprise : c'est le rapport de la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise sur l'effectif salarié en équivalent temps plein. Le personnel prêté et les intérimaires ne sont pas comptabilisés parmi les effectifs.

La productivité du travail mesure la rentabilité de l'ensemble travail-capital mis en œuvre. Au niveau d'un territoire, elle reflète surtout le positionnement des entreprises sur des productions de biens ou services à forte ou faible valeur ajoutée.

TAUX DE MARGE BRUTE

C'est le rapport de l'excédent brut d'exploitation (valeur ajoutée diminuée du coût du travail) sur le chiffre d'affaire. Ce taux représente la part du chiffre d'affaire qui reste à l'entreprise pour financer ses investissements, payer ses impôts, rétribuer le capital et épargner.

Au niveau d'un territoire, cet indicateur reflète la capacité des entreprises à dégager des bénéfices pour financer leur activité et son développement.

TAUX D'EMPLOI

Le taux d'emploi est le rapport du nombre d'individus ayant un emploi à la population totale.

Il peut être calculé pour l'ensemble de la population ou à une classe d'âge, par exemple : les 15-64 ans, population en âge de travailler.